

*PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTE LAC SAINT-JEAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON*

***AVIS PUBLIC***

***AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ***

**AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Gédéon, QUE:

- Suivant la dernière imposition des taxes, le rôle général de perception pour l'année 2010 est complété et déposé à mon bureau et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti ;
  
- que toutes personnes dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement desdites taxes, arrérages ou autres deniers sont tenues de les payer dans les 30 jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement.
  
- que toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

***DONNÉ À Saint-Gédéon ce vingt-neuvième jour du mois de janvier deux mille dix.***

*(Signé) : Dany Dallaire  
Directeur général*